

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DB_240321_025

**FONCIER - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE DESSERTE ET
D'ALIMENTATION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LES
PARCELLES CK 56 ET CK 60 SITUÉES 1 RUE CLAUDE CHAPPE A
BOURGOIN-JALLIEU - AUTORISATION DE SERVITUDE**

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	32
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	3

Séance du 21 mars 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 15 mars 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :

Vincent CHRIQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :

Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Laurent CAMPO, Dorian MAILLET, pouvoir à Aurélien LEPRETRE, Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH, Isabelle RENARD, pouvoir à Kévin DOREL, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées sections CK 56 et CK 60, situées 1 rue Claude Chappe.

ENEDIS sollicite l'autorisation de pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 250 mètres ainsi que ses accessoires, sur les parcelles CK 56 et CK 60.

Pour ce faire, une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15.00 €), sera versée par ENEDIS à la commune. Cette autorisation porte sur le passage d'ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées CK 56 et CK 60, situées 1 rue Claude Chappe à Bourgoin-Jallieu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes et autoriser la signature de la convention de servitude concernant l'autorisation de passage sur les parcelles communales cadastrées CK 56 et CK 60, situées 1 rue Claude Chappe à BOURGOIN JALLIEU ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué
aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de
la Transition écologique



Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.